

M. LE COMTE ROGER DU NORD

Le comte Roger du Nord, sénateur inamovible, est mort, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédente édition. Depuis plus de dix ans l'honorable sénateur était très gravement malade. Plusieurs fois déjà pendant l'été dernier les médecins avaient craint une suite fatale. Toutefois les douleurs, souvent intolérables, ne s'élevaient pas à un point tel que le comte Roger avait pu, au mois de septembre, se rendre dans ses propriétés voisines de Dunkerque.

Dès qu'il retrouva les forces qui lui permirent de venir, il y a peu de temps, se réinstaller dans son hôtel du Cours-la-Reine.

Mais l'inspiration ne devait pas être de longue durée. La semaine dernière ses symptômes devenaient de plus en plus inquiétants. Les médecins du comte firent part de leurs appréhensions à la famille, ne lui dissimulant pas le péril. Tous leurs efforts pour le soulager furent vains. Le mal opiniâtre et terrible, triompha de toutes les tentatives essayées contre lui. Le comte Roger du Nord rendit le dernier soupir au milieu des plus cruelles souffrances.

Le regrette défunt était né en 1803. Il débuta sous la Restauration dans la diplomatie. Il occupa pendant quelques années le poste de secrétaire d'ambassade à Constantinople.

En 1854 député de Dunkerque, il vint défendre à l'Assemblée le programme doctrinaire. Il entra, en 1857, dans la coalition qui renvoya le ministre Molé. Le comte Roger, fut, avec M. Thiers, l'un des principaux champions de l'opposition jusqu'en 1864. A cette époque, il adopta le projet de réforme électorale qui devait amener la chute du roi Louis-Philippe.

La révolution de 1848 le trouva cependant à la vie privée, d'où il ne sortit qu'en juin 1849 pour se distinguer dans la garde nationale sous les ordres du général Cavaignac. Les électeurs de la Seine et du Nord l'envoyèrent à l'Assemblée législative; il opta pour le Nord, et vota constamment avec la droite, dont il épousa avec la fin des résistances contre la politique présidentielle. Après la proclamation de la République, il fut élu député de la Seine-Inférieure, puis réélu et rentra dans la vie privée, pendant toute la durée de l'empire.

Après le 4 septembre 1870, il fut nommé lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale et, comme tel, fut mis à la garde du jour de l'armée après les combats des 26 et 30 novembre.

Au 8 février 1871, il fut élu par le département du Nord, en même temps qu'il obtenait à Paris un nombre de voix assez considérable. Il fut élu à son premier jour avec son ancien collègue républicain M. Thiers, dont il ne cessa de soutenir les idées, avant et après le 18 mars. Il se fit inscrire au centre gauche de la fondation de ce groupe, primitivement désigné sous le nom de réunion Ferry.

En décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible le onzième sur soixante-quinze; il fit de nouveau partie du centre gauche de cette assemblée et vota avec la majorité républicaine jusqu'à son prochain commandement de la Légion d'honneur en juin 1871.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 13 juin

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

LA SÉANCE

A deux heures, le président déclare la séance ouverte. M. LENOEL donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adoptée sans observation.

M. ROGER DU NORD

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. le comte Roger du Nord, et prononce son éloge funèbre.

M. LENOEL Signale l'amitié qui unissait M. Thiers au défunt.

Les obsèques auront lieu mardi à l'église du Saint-Esprit, rue Roubaix, à 11 heures. Il est procédé au tirage au sort de la députation qui assistera.

Il est ensuite procédé au tirage au sort des bureaux.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la 1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

M. LE PRÉSIDENT : Nous nous sommes arrêtés après le vote du premier paragraphe de l'article 1^{er}. M. WALLON a proposé un paragraphe additionnel ainsi conçu : « Dans les communes qui n'ont pas d'écoles congréganistes, les communes où les écoles ont été autorisées à tenir des écoles où pourront être enseignées toutes les matières de l'examen primaire... »

M. WALLON : L'obligation introduite par la loi que nous discutons nous semble devoir engager le Sénat à revenir sur la loi relative aux écoles de capacité, en ce qui concerne l'enseignement religieux du programme de l'enseignement primaire, soit, mais qui garantisse les familles contre l'enseignement religieux.

On nous parle de la neutralité du programme, mais ce n'est pas le programme, c'est le mal qui fait l'enseignement. Ainsi, nous nous souvenons que l'on peut faire une exception à la loi sur les livres de capacité, votée alors que l'enseignement n'était pas obligatoire, et assurer ainsi la liberté de conscience.

L'orateur s'attache à déterminer la valeur du brevet de capacité, en ce qui concerne l'obligation qu'il atteste chez celui qui l'a obtenu et de celui qui tente de l'obtenir. Il se plaint que dans certaines communes il n'y ait pas d'écoles, et qu'il n'y ait que des écoles congréganistes.

M. WALLON : Je ne le connais pas. M. WALLON : Vous êtes responsable ; sans cela vous ne pourriez pas répondre au Sénat.

M. J. FERRY : M. le Président de la Seine déclare que vos affirmations sont dénuées de fondement.

M. WALLON : Je demande que le fait soit vérifié par un vice-président, un questeur et deux secrétaires du Sénat.

M. J. FERRY : Faites une demande d'urgence.

M. WALLON : Je reviens à mon amendement.

M. LAMBERT DE SAINT-CROIX : Vous n'en êtes pas sorti.

M. WALLON : Vous ne pouvez l'être à un maître qui pêche l'irréligion, l'âme et la conscience des enfants ; ce serait, vis-à-vis de parents, l'acte du plus odieux despotisme.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 13 juin 1881.

Il suffit de lire les journaux républicains de province qui n'ont pas, par avance, inscrit au scrutin de liste, pour reconnaître que jamais les amis de M. Gambetta n'ont été plus mal inspirés qu'ils soutenaient les élections anticipées pour l'unique satisfaction de leurs rancunes et de leurs intérêts personnels.

Encore si la République française et le Voltaire n'avaient pas pris carrément parti non pas seulement pour la séparation anticipée, mais pour la dissolution pure et simple, on aurait pu, en y mettant quelque bon vouloir, supposer que le président de la Chambre n'était pas le grand promoteur de l'affaire ; mais après l'intervention de ses organes les plus accrédités, il y a impossibilité pour M. Gambetta de dénier la responsabilité de l'échec que viennent de lui infliger les quatre groupes de la République de la Chambre. C'est fâcheux à constater pour lui, mais il a cessé d'être le Jupiter de la majorité. Depuis qu'on ne craint plus de ne pas figurer sur les fameuses listes, chaque député a recouvré son indépendance, et il agit en conséquence de ses intérêts qui sont de rester bien avec ses électeurs.

Il n'y a pas loin du Capitole à la Roche Tarpennienne. L'axiome doit être, à l'heure qu'il est, l'objet des méditations de l'hôte du Palais-Bourbon.

M. WALLON, le cabinet, en prenant parti, avait la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

C'est à l'Assemblée que le cabinet a l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

On lui a réitéré le cabinet à l'unanimité de ses membres, avait opiné, comme il l'a fait, avant la résolution des groupes de gauche pour la séparation anticipée, sinon pour la dissolution, a fait une véritable invitation à la majorité, si bien que le refus de celle-ci de suivre dans la voie qu'il semblait lui tracer, l'a atteint dans une certaine mesure.

BULLETIN DU TRAVAIL

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 13 juin 1881.

Hier matin, les ouvriers menuisiers employés chez M. Buisson Rigot, sculpteur, rue de Valenciennes, 9, à Lille, se sont mis en grève.

Ces ouvriers, au nombre de 30 environ, demandent à être payés à raison de 0,50 centimes l'heure, au lieu de 0,40.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

On annonce également qu'un certain nombre d'ouvriers menuisiers des ateliers de M. Pieters, rue Alexandre Leleux, ont quitté leur travail hier matin.

ROUBAIX-TOURCOING

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 13 juin 1881.

Le détachement de la 1^{re} division d'artillerie, en garnison à Lille, quittera cette ville le 14 de ce mois pour se rendre à Douai.

Depuis quelque temps, deux factionnaires, bayonnette au canon, sont de service à la gare de Lille le dimanche.

Cette mesure a dû être prise par l'autorité militaire en vue de prévenir les nombreuses querelles qui se produisent à la gare entre militaires en permission.

Une rencontre a eu lieu dimanche, sur la frontière belge, entre MM. de Magalhães et Bellac, rédacteur du *Gil Blas*. Deux balles ont été échangées sans résultat.

L'un de nos confrères raconte qu'il n'est bruit dans le quartier Saint-Sauveur, à Lille, que d'une affaire scandaleuse qui se serait passée, mardi dernier, dans la boutique d'un portier, en l'absence du patron.

En attendant que le jour se fasse sur les faits relatés nous nous abstiendrons de préciser les faits, comme le fait le journal, auteur de ce récit. D'ailleurs, d'après son dire, l'affaire aurait été portée et c'est seulement, dans ce cas, à la justice qu'il appartient maintenant de parler.

Dix individus d'origine belge ont été extradits dimanche matin de la maison d'arrêt de Lille et conduits à la frontière belge par des gendarmes de Tourcoing.

On raconte la drôle aventure suivante, arrivée à un clerc d'huissier de Lille :

Il y a quelques jours, un huissier de notre ville pratiquant une saisie au domicile de la femme Chrétien, au hameau de Saint-Hélène, il était accompagné d'un de ses clercs. Le créancier qui avait ordonné la saisie, crut devoir adjoindre, à l'officier ministériel, son employé, Joseph D..., de la rue des Robles.

Pendant que l'huissier instrumentait à l'intérieur, D... s'était mis en observation dans un champ de blé contigu à la maison.

A un moment donné, ce dernier aperçut à une fenêtre, la femme Chrétien, tenant des paillassons, qu'un jeune colporteur relevait, pour les soustraire à la saisie.

— Que fais-tu là, petit voleur, s'écria D... ?

Le gamin prit la fuite, mais la femme Chrétien, arrivant presque aussitôt, répliqua :

— Et toi, vieille canaille, que fais-tu là ? Viens, attrape !

Et les gifles tombent comme grêle. Elle continue la correction à coup de paillassons.

LE POUVOI DE DOBBELAERE

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 13 juin 1881.

Dans son audience de lundi, la cour de cassation de Bruxelles, 2^e chambre (section criminelle), avait à statuer sur le pourvoi de Dobbelaere, condamné à six mois de prison par la cour d'assises de la Flandre Orientale, le 29 mars dernier, comme ayant été déclaré coupable d'un homicide, d'après les déclarations de la femme Watinne.

M. le conseiller De Ronpé a fait un rapport sur le procès. Il en résume les faits et expose les conclusions auxquelles il est parvenu. Le pourvoi était proposé par le demandeur à l'appui du pourvoi.

Le premier moyen se fondait sur ce que l'accusé avait été tenu au secret par le juge d'instruction pendant six jours, alors que la loi ne l'autorise à le faire que pour trois jours ; le deuxième moyen, sur ce que les témoins de la violation de la loi, en ce que le juge suppléant faisant fonctions de ministère public et qui avait requis le tirage au sort du jury appelé à juger l'accusé, n'avait pas été régulièrement désigné.

M. le premier avocat général Mesdach de Ter Kiele a conclu au rejet du pourvoi.

La cour, après en avoir délibéré en chambre du conseil, a conclu à l'adoption des moyens invoqués et, attendu que le procureur était régulier en la forme et qu'il avait été fait une juste application de la loi au fait déclaré constant par le jury, a rejeté le pourvoi et condamné le demandeur aux dépens.

Ainsi se termine le dernier acte du drame judiciaire et de cette procédure criminelle internationale qui s'est occupée les parquets de Gand et de Lille, en même temps que le double assassinat de la rue du Blanc-Balois, commis par Dobbelaere, et de cette affaire qui avait un si douloureux retentissement dans les deux pays.

Les deux défenseurs de Dobbelaere, M. de Bassot et Esquerra, du barreau de Gand, avaient développé devant la cour suprême les quatre moyens produits au pourvoi.

M. Jean-Baptiste Rompoux, nous écrit pour s'associer à la réclamation de M. Gustave Lemaire, déclarant qu'il n'est pas son autorisation et contre son gré, que son nom figure parmi les signataires de la pétition en faveur de l'établissement d'écoles laïques, à Tourcoing.

C'est demain, 15 juin, que s'ouvre la pêche dans la région du Nord. Pêcheurs à la ligne, préparez-vous !

A l'occasion du premier anniversaire de la fondation de la Société de Géographie de Lille, une conférence sera faite le dimanche 19 juin, à trois heures, au Cercle du Nord. M. Suéus, secrétaire général, traitera des Français en Asie et en Afrique, — avec projections.

Le détachement de la 1^{re} division d'artillerie, en garnison à Lille, quittera cette ville le 14 de ce mois pour se rendre à Douai.

Depuis quelque temps, deux factionnaires, bayonnette au canon, sont de service à la gare de Lille le dimanche.

Cette mesure a dû être prise par l'autorité militaire en vue de prévenir les nombreuses querelles qui se produisent à la gare entre militaires en permission.

Une rencontre a eu lieu dimanche, sur la frontière belge, entre MM. de Magalhães et Bellac, rédacteur du *Gil Blas*. Deux balles ont été échangées sans résultat.

L'un de nos confrères raconte qu'il n'est bruit dans le quartier Saint-Sauveur, à Lille, que d'une affaire scandaleuse qui se serait passée, mardi dernier, dans la boutique d'un portier, en l'absence du patron.

En attendant que le jour se fasse sur les faits relatés nous nous abstiendrons de préciser les faits, comme le fait le journal, auteur de ce récit. D'ailleurs, d'après son dire, l'affaire aurait été portée et c'est seulement, dans ce cas, à la justice qu'il appartient maintenant de parler.

Dix individus d'origine belge ont été extradits dimanche matin de la maison d'arrêt de Lille et conduits à la frontière belge par des gendarmes de Tourcoing.

On raconte la drôle aventure suivante, arrivée à un clerc d'huissier de Lille :

Il y a quelques jours, un huissier de notre ville pratiquant une saisie au domicile de la femme Chrétien, au hameau de Saint-Hélène, il était accompagné d'un de ses clercs. Le créancier qui avait ordonné la saisie, crut devoir adjoindre, à l'officier ministériel, son employé, Joseph D..., de la rue des Robles.

Pendant que l'huissier instrumentait à l'intérieur, D... s'était mis en observation dans un champ de blé contigu à la maison.

A un moment donné, ce dernier aperçut à une fenêtre, la femme Chrétien, tenant des paillassons, qu'un jeune colporteur relevait, pour les soustraire à la saisie.

— Que fais-tu là, petit voleur, s'écria D... ?

Le gamin prit la fuite, mais la femme Chrétien, arrivant presque aussitôt, répliqua :

— Et toi, vieille canaille, que fais-tu là ? Viens, attrape !

Et les gifles tombent comme grêle. Elle continue la correction à coup de paillassons.

LE VIEUX S'EST BORNÉ À SE TEN